

## RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh ammorbidente Ambra & Vanilla

Code des commerces : A45-023

Ligne de produits: HygienFresh

UFI: 68J2-30Y1-F00D-7HFF

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adoucissant déodorant concentré

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## RUBRIQUE2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
Aucun

Code(s) des mentions de danger:  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
EUH208 - Contient 3,7-diméthyl-octane-3-ol, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one, Vanilline, coumarine, salicylate de pentyle. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:  
Généraux  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient (Règ.CE 648/2004):  
>= 5% < 15% Cationic surfactants, < 5% Perfumes, Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes, alpha isomethyl ionone, Vanillin, Coumarin, Amyl salicylate, Hexyl cinnamal.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,01 %

UFI: 68J2-30Y1-F00D-7HFF

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
-----------	------------------------	----------------	-------	-----	--------	-------

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé	>= 5 < 15%	ATE oral = 5.000,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg	ND	1335202-88-4	931-203-0	01-2119463 889-16-000 4
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 10 ATE oral = 344,000 mg/kg ATE dermal = 3.340,000 mg/kg ATE inhal = 5,000 mg/l/4 h	ND	68424-85-1	270-325-2	ND
3,7-diméthyl-octane-3-ol - FEMA 3060	>= 0,1 < 1,00%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 5.000,000 mg/kg ATE dermal = 4.500,000 mg/kg ATE inhal = 0,885 mg/l/4 h	ND	78-69-3	201-133-9	01-2119638 275-36
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one - FEMA 0	>= 0,1 < 1,00%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 5.000,000 mg/kg ATE dermal = 5.000,000 mg/kg	ND	54464-57-2	259-174-3	01-2119489 989-04
Vanilline - FEMA 3107	< 0,1%	Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.000,000 mg/kg ATE dermal = 5.010,000 mg/kg	ND	121-33-5	204-465-2	ND
coumarine	< 0,1%	Acute Tox. 3, H301; Skin Sens. 1, H317; STOT RE 2, H373 ATE oral = 290,000 mg/kg ATE dermal = 242,000 mg/kg	ND	91-64-5	202-086-7	01-2119943 756-26-000 0
salicylate de pentyle - FEMA 0	< 0,1%	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 15,800 mg/kg	ND	2050-08-0	218-080-2	01-2120771 342-58
éthanol	< 0,1%	Flam. Liq. 2, H225;	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-211945

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Eye Irrit. 2, H319 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C >=50; ATE oral = 7.060,000 mg/kg ATE dermal = 20.000,000 mg/kg ATE inhal = 116,900 mg/l/4 h				7610-43

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:**

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

**Contact direct avec la peau (du produit pur):**

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

**Contact direct avec les yeux (du produit pur):**

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

**Ingestion:**

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens conseillés de l'extinction:**

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

**Moyens de l'extinction d'éviter:**

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu

aérés en tous cas s'ils sont utilisés extingueur halogénait.  
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

### RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer  
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

##### 6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.  
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.  
Prédisposer une ventilation suffisante.  
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.  
Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.  
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### 6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.  
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

##### 6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

##### 6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

### RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.  
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m<sup>3</sup>

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

- Substance: Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 312,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 187,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,00191 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,58 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,000191 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,058 (mg/kg/Sédiment)

STP = 2,96 (mg/l)

Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

- Substance: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0009 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00096 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 13,09 (mg/kg/Sédiment)

STP = 0,4 (mg/l)

Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one  
DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0028 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,73 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00028 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,75 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 0,705 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e

les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

Vanilline:

Protection individuelle

Protection des yeux/visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale selon utilisation EN166 lunettes de protection, testé et approuvé conformément aux exigences des normes techniques appropriées comme NIOSH (US) ou EN 166 (EU)

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique appropriée pour l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter le contact de peau avec ce produit. Lavez et séchez vos mains.

Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 min

Matériel testé : Orthocryl (740/KCL Aldrich Z677272, taille M)

Contact de pulvérisation

Matériel : le caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 min

Matériel testé : Orthocryl (740/KCL Aldrich Z677272, taille M)

Source de données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, tel. + 49 (0) 6659 87300, e-mail sales@kcl.de, méthode d'essai : EN374

Lorsqu'utilisé en solution, ou mélangé avec d'autres substances et dans des conditions autres que celles mentionnées dans EN 374, contactez le fournisseur de gants approuvé par la. Cette recommandation s'applique au Conseil et doit être évaluée par un hygiéniste industriel et un agent de sécurité au courant de la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Vous ne devriez pas être interprétée comme un endossement d'un scénario d'exposition spécifiques.

Protection physique

vêtements de pluie, le type d'équipement de protection devraient être choisis selon la concentration et la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.

### Protection des voies respiratoires

Pour les faibles niveaux d'exposition à utiliser des appareils respiratoires pour les poussières de type P95 (US) ou de type P1 (UE EN 143). Pour la plupart de haute sécurité niveaux utilisent des respirateurs à cartouche type OV/AG/P99 ou type ABEK P2 (UE EN 143). Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et approuvés par les organismes de normalisation pertinentes, telles que le CEN NIOSH (U.S.A.) (UE).

### Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter des déversements ou des pertes supplémentaires, si cela peut se faire sans danger. Ne laissez pas produit entrer dans les égouts. Il faut éviter la décharge dans l'environnement.

## RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	Jaune	
Odeur	caratteristico	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	nas pertinent	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 65 °C	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
pH	3-3,5	
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	indéfini	
Densité et/ou densité relative	0.95 - 1.02 gr/cm3	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,01 %

**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

a) Explosifs

i) sensibilité aux chocs  
Pas pertinent

ii) effet du chauffage en milieu confiné  
Pas pertinent

iii) effet de l'inflammation en milieu confiné  
Pas pertinent

iv) sensibilité aux chocs  
Pas pertinent

v) sensibilité au frottement  
Pas pertinent

vi) stabilité thermique  
Pas pertinent

vii) colis  
Pas pertinent

b) Gaz inflammables

i) Tci/limites d'explosion  
Pas pertinent

ii) vitesse de combustion fondamentale  
Pas pertinent

c) Aérosols  
Pas pertinent

d) Gaz comburants  
Pas pertinent

e) Gaz sous pression  
Pas pertinent

f) liquides inflammables  
Pas pertinent

g) Solides inflammables

i) vitesse de combustion ou durée de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques  
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été franchie  
Pas pertinent

h) Substances et mélanges autoréactifs

i) température de décomposition  
Pas pertinent

ii) propriétés de détonation  
Pas pertinent

---

iii) propriétés de déflagration  
Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné  
Pas pertinent

v) puissance explosive, le cas échéant  
Pas pertinent

i) Liquides pyrophoriques  
Pas pertinent

j) Solides pyrophoriques

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre  
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer au fil du temps  
Pas pertinent

k) Substances et mélanges autochauffants

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et indiquant l'élévation maximale de température obtenue  
Pas pertinent

ii) résultats des tests de dépistage visés à l'annexe I, section 2.11.4.2, du règlement (CE) no 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles  
Pas pertinent

l) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies

i) identité du gaz émis, si elle est connue  
Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément  
Pas pertinent

iii) taux d'évolution des gaz  
Pas pertinent

m) Liquides comburants  
Pas pertinent

n) Solides comburants  
Pas pertinent

o) Peroxydes organiques

i) température de décomposition  
Pas pertinent

ii) propriétés de détonation  
Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration

---

Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné

Pas pertinent

v) puissance explosive

Pas pertinent

p) Corrosif aux métaux

i) métaux corrodés par la substance ou le mélange

Pas pertinent

Pas pertinent

iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité concernant les matériaux compatibles ou incompatibles

Pas pertinent

q) Explosifs désensibilisés

i) agent désensibilisant utilisé

Pas pertinent

ii) énergie de décomposition exothermique

Pas pertinent

iii) vitesse de combustion corrigée (Ac)

Pas pertinent

iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état

Pas pertinent

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

a) sensibilité mécanique

Pas pertinent

b) température de polymérisation auto-accélérée

Pas pertinent

c) formation de mélanges poussières/air explosibles

Pas pertinent

d) réserve acide/alcaline

Pas pertinent

e) taux d'évaporation

Pas pertinent

f) miscibilité

Pas pertinent

g) conductivité

Pas pertinent

---

- h) corrosivité  
Pas pertinent
- i) groupe de gaz  
Pas pertinent
- j) potentiel redox  
Pas pertinent
- k) potentiel de formation de radicaux libres  
Pas pertinent
- l) propriétés photocatalytiques  
Pas pertinent

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 14.693,9 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one: DOSE toxique 1-DL50 &gt;

5000 mg/kg (rat oral)

DOSE toxique 2-DL50 > 5000 mg/kg (skn-rbt)

salicylate de pentyle: CL50 = 15,8 mg/L 83d le poisson zèbre (*Brachydanio rerio*)

éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

coumarine: Test : Sésitization par inhalation : Inhalation espèces : Rat = 293 mg/kg

Test : Sésitization par inhalation : Inhalation espèces : souris = 196 mg/kg

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

Orale, DL50: 5000 mg / kg (rat)

Voie cutanée, DL50:> 2000 mg / kg (rat)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

3,7-diméthyl-octane-3-ol:

DL50 par voie orale, rat-> 5 000 mg/kg

par voie orale rat Ld50-4 500 mg/kg

par Inhalation-rat CL10-male et femelle-8h-0,885 mg/l

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4500

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,885

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

### Vanilline:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5010

### coumarine:

DL50 orale aiguë chez le rat : 293mg/kg

DL50 orale aiguë chez les souris : 196mg/kg

Date de l'irritant : non déterminé

Données par inhalation : non déterminé

Données de mutagénicité : non déterminé

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 290

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 242

### salicylate de pentylole:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 15,8

### éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 116,9

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

fish, CL50 : 1,91 mg/l (OECD 203 (96h))

daphnia, CE50 : 2,23 mg/l (EU Method C.2 (48h))

alga, CI50 : 2,14 mg/l (OECD 201 (72h))

C(E)L50 (mg/l) = 1,91 1

1

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

C(E)L50 (mg/l) = 0,01

10

3,7-diméthyl-octane-3-ol:

Toxique pour les poissons CL50 semi-statique test-Danio rerio (poisson zèbre)-8,9 mg/l-méthode de 96 h: OCDE 203 semi-statique test TG CSEO-Danio rerio (poisson zèbre)-5 mg/l-méthode de 96 h: OCDE 203 TG toxique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques – Daphnia magna CE50 immobilisation (gros cladocère)-14,2 mg/l-méthode 48 h: OECD TG 202 immobilisation CSEO-Daphnia magna (puce d'eau grande)-8,2 mg/l-48 h méthode: OECD TG 202 toxiques pour h méthode d'algues croissance Inhibition CE50 Desmodesmus subspicatus-(green algae)-13,2 mg/l-72 : l'OCDE 201 TG CSEO-inhibiteur de croissance Desmodesmus subspicatus (algues vertes)-8,5 mg/l-méthode de 72 h: OCDE 201 TG

C(E)L50 (mg/l) = 8,9 1

1

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

Point de terminaison : Espèce CL50 : Iepomismacrochirus (poisson-sel Bluegrill) = 1,30 mg/l-h Durée : 96-Note::

méthode : l'OCDE 203 TG

Point de terminaison : EC50-espèces : Daphnia magna (puce d'eau) = 1,38 mg/l-h Durée : 48-Commentaires:: méthode d'essai statique: OECD TG 202

Point de terminaison : EC50 Desmodesmus subspicatus-espèces (algues vertes) = 2,60 mg/l-h Durée : 72 -

Remarque:: méthode d'essai statique: OCDE TG201

C(E)L50 (mg/l) = 1,3 1

1

Vanilline:

Test semi-statique CL50-Pimephales promelas (American Chub)-57 mg/l-96 h

Public static CL50-Pimephales promelas (American Chub)-88 mg/l-96 h

Accréditatives CL50 test-Pimephales promelas (American Chub) 53-61,3 mg/l 96 h

C(E)L50 (mg/l) = 57 1

1

coumarine:

Toxicité pour les poissons CL50-Poecilia reticulata (guppy)-56 mg/l-96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CL50-Daphnia magna (daphnie)-13,50 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 13,5 1

1

éthanol:

C(E)L50 (mg/l) = 11200

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

### Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode: OCDE Test 302 évolution CO2 Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

### 3,7-diméthyl-octane-3-ol:

temps d'exposition d'aérobie-28 résultat : 60-70 %-rapidement biodégradable.

Méthode: OECD TG 301

### salicylate de pentyle:

2-Hydroxybenzoate de pentyle est prévu pour être facilement dégradables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

coumarine:

Bioaccumulation Leuciscus idus melanotus-3 d-46 ; CG/I

Facteur de bioconcentration (FBC) :< 10

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

#### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

### RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16. Autres informations

#### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

[CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

---